



CODE DE CONDUITE ARVC RDC

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	2
PORTÉE ET OBJECTIFS DU CODE.....	2
À PROPOS DE L'ARVC RDC.....	2
POSITION STRATÉGIQUE DE L'ARVC RDC.....	3
NORMES DU CODE DE CONDUITE.....	4
PLAINTES ET SIGNALEMENTS.....	6
POLITIQUES CONNEXES.....	6

INTRODUCTION

Cette politique vise à fournir des conseils quant aux normes de comportement auxquelles sont soumis le personnel, les bénévoles, les partenaires et les prestataires de ARVC. Elle indique les valeurs et le code de conduites adoptées par ARVC, encourage un comportement éthique et établit les exigences envers les membres du personnel partout où intervient l'organisme. Le respect de toutes les autres politiques de l'ARVC est également requis.

Un exemplaire signé de ce code de conduite figurera dans le dossier de chaque membre du personnel ou prestataire.

PORTÉE ET OBJECTIFS DU CODE

Ce code de conduite s'applique à l'ensemble du personnel contractuel de l'ARVC à l'échelle locale et internationale, ainsi qu'à ses bénévoles, à ses partenaires et à ses prestataires.

Ce code de conduite vise à énoncer la conduite attendue du personnel employé par ARVC, et figure dans chaque contrat de travail. Le code de conduite s'applique en tout temps. Les infractions au code de conduite peuvent entraîner des mesures disciplinaires allant jusqu'au licenciement.

Tout en reconnaissant que les lois et les cultures locales varient considérablement d'un pays à l'autre, ARVC n'en demeure pas moins une organisation non gouvernementale nationale ou internationale dont le code de conduite s'inspire des pratiques exemplaires internationales. Le personnel de l'ARVC est tenu de respecter la législation de chaque pays, hormis lorsque le code de conduite s'avère plus rigoureux, auquel cas celui-ci a préséance.

À PROPOS DE ARVC RDC

ARVC fait figure de chef de file nationale en ce qui a trait à la transformation des systèmes de gestion de lutte contre les mariages précoces et forcés, protection et Wash dans des régions où la sécurité et les droits de la personne sont menacés. Nous analysons et concevons des approches de gestion de de lutte contre les mariages précoces et forcés, protection et Wash dans un triple optique de renforcement de la sécurité, de développement et d'égalité. Nous collaborons avec des partenaires locaux tels que des gouvernements, des membres de la société civile, des actrices et des communautés vulnérables afin de favoriser une assistance humanitaire d'urgence et un changement durable.

Pour ce faire, nous adoptons une approche polyvalente qui vise à :

- rompre le lien entre les mariages précoces et forcés, protection et Wash et les conflits ;
- engendrer plus d'avantages équitables pour les communautés locales, notamment les femmes, les enfants et les personnes handicapés ;
- promouvoir et appuyer la gestion de l'environnement favorables ;
- contribuer de façon durable au développement économique responsable aux échelles locale, nationale et régionale.

ARVC a vu le jour en 2008 à titre de l'organisation de la société civile congolaise.

Créée en 2008 par un groupe de victimes des catastrophes naturelles de 2004 à Kalundu suite aux inondations de la rivière Karigo et à l'effondrement des montagnes de Kalundu, ARVC RDC se concentre sur les facteurs qui constituent le sous-développement et la violation des droits de la femme et fille,

exploitations économique, conflits intercommunautaires et conditions précaires et plus particulièrement les personnes vulnérables de toutes catégories afin de réduire le degré de vulnérabilité des victimes de ces fléaux.

ARVC RDC vise à répondre à certains des besoins identifiés tels que le mariage des enfants, le mariage précoce et forcé, la protection, la formation, le plaidoyer, le respect des droits de l'homme, la promotion des droits des personnes handicapées et la promotion de la résolution non violente des conflits.

L'organisme a pour mandat de promotion de la Santé, Education non formelle des adultes par des formations professionnelle, Hygiène et Assainissement, d'encadrement et de protection des droits des enfants et de lutte contre le mariage des enfants, les mariages précoces et forcés et des violences conjugales à la lumière des conventions des Nations Unies sur la Santé, les droits des personnes handicapées et la prévention des enfants et mariage à travers le monde en organisant des actions de plaidoyer, de mobilisation communautaire (sensibilisation), de suivi, de documentation et de notification des cas de VMEFP et VDPVH, un soutien holistique aux bénéficiaires.

Depuis 2013, ARVC RDC lutte contre la SGBV (mariage des enfants, mariages précoces et forcés), Education, la promotion des personnes handicapées, la santé et WASH (eau, hygiène et assainissement) dans les territoires de Fizi, Walungu et Uvira en organisant des campagnes de sensibilisation, de et vulgarisation des lois sur les mariages précoces et forcés, soutien juridique et judiciaire, soutien psychologique, soutien médical, veille des droits de l'homme (recherche), promotion des droits des personnes handicapées, ainsi que des AGR pour les victimes, sensibilisation à la lutte contre des maladies infectieuses et la lutte contre le choléra.

Pour de plus amples renseignements : www.arvcrdc.org

POSITION STRATÉGIQUE DE ARVC RDC

ARVC transforme la gestion des ressources naturelles dans les régions où la sécurité et les droits de la personne sont menacés.

Mission

Notre mission est de sensibiliser les communautés, l'opinion publique aux conséquences néfastes de Mariages d'Enfant, Précoces et Forcés, des grossesses précoces, la promotion de la santé sexuelle et reproductif des jeunes, ainsi que la promotion de l'eau, hygiène et assainissement par les actions humanitaire et de développement au niveau communautaire, local, national et international.

Faciliter l'apprentissage et la coordination entre les communautés, mobiliser tout le soutien nécessaire qu'il soit politique, financier ou autre pour mettre fin au mariage des enfants, mariage précoces et forcés. Protéger les enfants et des femmes victimes des mariages précoces et forcés en danger et autres violations des droits humains.

Et l'objectif est d'avoir un monde sans MEFP dans lequel les filles et les femmes jouissent du même statut d'égalité (garçons et les filles), et dans lequel elles sont en mesure de réaliser pleinement leur potentiel dans tous les aspects de leur vie.

Contexte

Les conflits armées, des catastrophes naturelles et la dégradation de l'environnement en RDC alimente et envenime les conditions des vies des personnes vulnérables dans le monde et en RDC en particulier sont à la base de crise humanitaire. Les populations locales ne tirent pas profit des

ressources naturelles de leur propre milieu. En parallèle, les changements climatiques accentuent la lutte pour les minéraux, le pétrole, le bois, l'eau et les ressources fauniques, ce qui contribue aux violences. La corruption et des systèmes politiques faibles créent par ailleurs des conditions propices à la violation des droits de la personne.

Vision

Devenir une organisation internationale de lutte contre les mariages précoces, forcés, des grossesses précoces et de promotion des droits des personnes vulnérables, la promotion de l'eau, hygiène et assainissement, de la santé sexuelle et reproductive et fondée une communauté qui met en valeurs la protection, la promotion, l'engagement et intégration des personnes vulnérables et les victimes des mariages précoces et forcés en particuliers.

Vecteurs de changement

RÉVÉLER : nous examinons, surveillons et analysons les besoins humanitaires, de développement et les solutions pour améliorer ces conditions des vies.

INNOVER : nous concevons, testons et déployons des systèmes de gestion améliorés des stratégies humanitaires et de développement durable par le biais d'une assistance technique, humaines, financières, le transfert de connaissances et le renforcement des capacités.

ENGAGER : nous promouvons un dialogue constructif, inclusif et participatif avec différentes parties prenantes, notamment la société civile, les décideurs politiques et les communautés, dans le but d'améliorer les conditions des vies des personnes vulnérables et la gestion durable de l'environnement.

Approche

Dans la mise en œuvre des activités et la réalisation de notre mission sur les terrains nous utilisons les approches suivantes :

1. *Approche intégration communautaire* (AIC) que nous appelons TOUS: Cette approche permet à intégrer toutes les couches de la population dans l'intervention en vue de trouver des résultats qualitatifs au sein des communautés.
2. *Approche Grand-mère* (grand-Mather) : cette approche est appliquée dans la lutte contre les violations des droits des femmes et filles au sein des communautés, c'est-à-dire, il est ici question à impliquer les femmes SAGE au sein de la population en vue d'aider les survivantes par des conseils et les encourager de faire la dénonciation. Ensuite, elle permet aux APS (Assistants Para Sociaux) et les RECOPE (Réseau Communautaire de Protection de l'Enfant) de savoir comment orienter les victimes des violations des droits humaines de la femme et fille.
3. *Approche Masculinité positive* : Cette approche est un outil très important dans le cadre de sa mise en œuvre communautaire, c'est-à-dire que, cette dernière permet à l'ARVC de travailler avec les hommes et les garçons, qui sont les majeurs auteurs des violations des droits humains au sein de la communauté. Elle permet de sensibiliser, faire des plaidoyers et le lobbying efficace orientés vers les hommes et les garçons, élaboration des plans des réductions des risques réussis et bien orientés.

Piliers

- **Approche intégrale** – Nous faisons de l'égalité des genres, la promotion de l'eau, hygiène et assainissement, les santés et de la protection de l'environnement des objectifs transversaux de

notre travail.

- **Approche multipartite** – Nous valorisons le dialogue entre les sages-femmes, les jeunes filles et favorisons les partenariats avec les communautés.
- **Innovation** – Nous repoussons les limites avec des modèles qui n’ont encore jamais été expérimentés pour développer les nouvelles aires.
- **Information factuelle** – Nous basons notre travail sur les réponses humanitaires, des plaidoyers, de développement, la recherche et l’analyse fondées sur des données probantes.
- **Durabilité** – Nous habilitons les acteurs locaux, les communautés et investissons des efforts pour les mettre en valeur nos interventions.

Nos Quatre domaines d’intervention

- Eau, Hygiène et Assainissement,
- Protection des droits des enfants par la lutte contre le mariage des enfants, les mariages précoces et forcés, la promotion de l’Egalité de genre et des violences conjugales ;
- Santé sexuelle et reproductif ;
- Gestion de l’environnement.

NORMES DU CODE DE CONDUITE

À titre de membre du personnel, de bénévole, de stagiaire, de membre, de consultant, de partenaire ou de prestataire de ARVC, je m’engage à :

Respecter l’intégrité et la réputation de l’ARVC en m’assurant que ma conduite professionnelle et personnelle reflète les valeurs et les normes de l’ARVC.

- Je traiterai les gens équitablement, avec respect et dignité.
- Lors d’une mission ou d’un voyage international au nom de l’ARVC, je respecterai l’ensemble des lois et des coutumes locales.
- Je veillerai à ce que ma conduite ne nuise pas à la réputation de l’ARVC et ne compromette pas ma capacité à accomplir la mission qui m’a été confiée.
- Je m’engage à représenter fidèlement ARVC dans le cadre de toutes mes activités personnelles sur les réseaux sociaux. J’éviterai de publier des commentaires qui pourraient être interprétés comme des déclarations officielles de l’ARVC.
- Si j’occupe des fonctions de gestionnaire, je me dois d’autant plus d’incarner la bonne conduite promue par ce code et de façonner un environnement propice à la bonne conduite. Je m’assurerai que mes collègues et toute personne associée à ARVC connaissent ce code et sont encouragés à le mettre en pratique; je gérerai tout manquement à cet égard et toute violation du code de façon appropriée.
- Je ne travaillerai pas sous l’emprise de l’alcool ou de la marijuana; je n’aurai pas en ma possession de substances illicites au sein des locaux ou des lieux d’hébergement de l’ARVC.

Ne pas adopter un comportement abusif :

- Je ne me livrerai à aucun acte sexuel avec des enfants (personnes âgées de moins de 18 ans). Un malentendu quant à l’âge d’un enfant ne constitue pas une justification.
- Je ne promettais pas d’argent, un emploi, des biens ou des services en échange de relations sexuelles, notamment des faveurs sexuelles ou d’autres formes de comportement humiliant, dégradant ou abusif interdit. L’assistance destinée à des bénéficiaires ou à des partenaires de

projets de l'ARVC ne doit pas non plus servir de monnaie d'échange.

- Je ne me livrerai à aucune relation sexuelle avec des bénéficiaires des projets de l'ARVC, car ces relations seraient basées sur des rapports de pouvoir fondamentalement déséquilibrés.
- Je ne me livrerai à aucune activité commerciale exploitant des enfants ou des adultes, notamment au travail ou à la traite d'enfants.
- Je n'agresserai pas physiquement un enfant ou un adulte.
- Je ne commettrai aucune violence émotionnelle ou psychologique envers un enfant ou un adulte.

Veiller à la santé, à la sûreté et à la sécurité de l'ensemble du personnel de l'ARVC et du personnel associé (bénévoles, partenaires, fournisseurs et prestataires) :

- Je respecterai toutes les politiques et procédures de l'organisme en ce qui a trait à la santé, à la sûreté et à la sécurité en vigueur sur mon lieu de travail.
- Je me conformerai à toutes les directives et procédures de sécurité et n'hésiterai pas à informer la direction et le personnel responsable de la sécurité de tout changement nécessaire à cet égard.
- J'agirai de façon à éviter tout risque inutile pour ma santé, ma sûreté et ma sécurité ainsi que celles des autres, notamment les partenaires de l'organisme et les communautés avec lesquelles nous collaborons.
- Je ne porterai pas d'arme et ne posséderai ni arme ni munitions dans le cadre de mon affectation pour ARVC. J'ai conscience du fait que la possession d'une arme dans ce contexte entraînera mon licenciement immédiat.
- Je ne porterai pas d'une visibilité politique et ne posséderai ni drapelet politique ni autres dans le cadre de mon affectation pour ARVC. J'ai conscience du fait que la possession d'une arme dans ce contexte entraînera mon licenciement immédiat.

Utiliser de façon responsable l'information, les ressources et les actifs auxquels mes fonctions au sein de l'ARVC me donnent accès :

- Je veillerai à utiliser de façon responsable les actifs et les ressources de l'ARVC qui me sont confiés et rendrai compte de toute somme d'argent ou propriété.
- Je n'utiliserai pas le matériel informatique, les logiciels, le compte de messagerie ou les plateformes de médias sociaux de l'ARVC pour me livrer à des activités illégales ou à des conduites menant à des actes criminels en vertu des lois locales, nationales et internationales. Tout contenu encourageant l'intimidation ou le harcèlement d'un groupe basé sur des caractéristiques protégées ou l'extrémisme en fait partie.
- Je n'utiliserai pas le matériel informatique de l'ARVC pour visionner, télécharger, créer, distribuer ou enregistrer, quel que soit le format, du contenu inapproprié ou abusif, notamment de la pornographie ou des descriptions de mauvais traitements à l'égard d'un enfant et des adultes.

Accomplir ma mission et mener ma vie privée de façon à éviter les conflits d'intérêts :

- Je déclarerai tout lien officiel d'ordre financier, personnel, familial ou intime susceptible d'interférer avec mon travail au sein de l'ARVC.
- Je n'accorderai aucun avantage, contrat en vue de la fourniture de biens et de services, emploi ou promotion au sein de l'ARVC à une personne avec laquelle j'ai des liens à caractère financier, personnel, familial ou intime.
- Je demanderai l'autorisation avant de participer à des activités de lobbying ou à des élections. Je ne participerai à aucune élection à titre de candidate ou de candidat.
- Je n'accepterai de la part de gouvernements, de communautés avec lesquelles nous travaillons, de donatrices ou de donateurs, de fournisseurs ou d'autres personnes aucun cadeau ou paiement important m'ayant été offert en raison de mes fonctions au sein de l'ARVC.

